

## Qu'est-ce que la généalogie ?

La généalogie est une discipline qui a pour objet le recherche des origines, la composition des familles, la filiation des personnes (recherche de parenté) et l'étude du mode de vie des ascendants.

## Activités du CGMA

→ entraide généalogique, notamment pour les nouveaux membres : recherches sur internet, modes de classement et présentation des informations découvertes sur les actes,  
→ formation sur l'organisation des archives et les logiciel de généalogie les plus utilisés,  
→ exposés sur des sujets de généalogie,  
→ organisation de conférences,  
→ organisation de visites de services d'archives et expositions liées à la généalogie,  
→ à disposition des membres du Cercle : une bibliothèque et des revues de généalogie, ...

### *Le Cercle conduit également des actions concernant la ville de Maisons-Alfort*

→ recherches sur les soldats dont les noms sont inscrits sur le monument aux morts et sur les plaques et stèles de la ville,  
→ relevés des tables décennales,  
→ relevés des actes d'état civil en mairie afin de les mettre à disposition d'autres généalogistes via le site participatif GeneaBank,  
→ indexation des recensements de Maisons-Alfort, ...

## Vous souhaitez retrouver l'histoire de votre famille

Le Cercle Généalogique de Maisons-Alfort peut vous aider.

Notre association, créée en 1997, a pour but

- de faire connaître, favoriser et développer la pratique de la généalogie,
- de mener une action culturelle auprès des adultes et des adolescents,
- d'améliorer les connaissances en généalogie,
- d'informer, d'éditer des publications,
- d'organiser des expositions et des rencontres,
- d'entretenir des relations avec les représentants de l'Office Municipal de la Culture, les centres socioculturels, les associations maisonnières ou extérieures.

*Les permanences se tiennent tous les*  
**JEUDIS de 14h00 à 16h00**  
*hors périodes de vacances scolaires*  
**« Espace Loisirs Charentonneau »**  
*derrière le N.E.C.C*  
122 Rue Roger François  
94700 Maisons-Alfort  
**en vidéo le premier mardi du mois 19h à 20h**

Montant de la cotisation annuelle  
20 € par personne  
30 € pour un couple

# Cercle Généalogique de Maisons-Alfort



Président : François BINET  
Vice-Présidente : Maryse DARI  
Secrétaire : Monique VIARD  
Trésorier : Jean BUCHETTE

☎ 06 88 14 27 72



✉ [cgma94@orange.fr](mailto:cgma94@orange.fr)

🌐 <http://td-nmd-cgma.monsite-orange.fr>

Association loi 1901  
RNA : W94 100 22 40

  
Office Municipal de la Culture  
Ville de Maisons-Alfort

## Comment commencer sa généalogie

*Nous descendons tous d'un roi et d'un pendu.*  
(Jean de La Bruyère)

**ETAPE 1** - La mémoire familiale et les anciennes photos :

- Interroger ses parents, ses grands-parents (si encore vivants), ses oncles et tantes, les cousins et tous les membres de la famille proche et lointaine.
- Les renseignements obtenus devront être systématiquement vérifiés car la mémoire familiale peut-être erronée ou infidèle.
- Rechercher les anciennes photographies (mariages, communions, ...) et faire préciser, si possible, les noms et prénoms des personnes, les liens de parenté, éventuellement les activités et professions.

**ETAPE 2** - Les papiers de famille, rechercher

- les livrets de famille (depuis 1877),
- les cartes d'identité et passeports,
- les livrets militaires, les cartes d'Ancien Combattant,
- les cartes d'électeur, les cartes syndicales,
- les actes notariés : contrats de mariage, successions, ventes de biens, ...
- les testaments,
- les décorations civiles et militaires
- les correspondances : faire-part de mariage, baptême, décès, concessions funéraires, ...
- les diplômes,
- les lettres, cartes postales, télégrammes,
- les livres de raison, etc.

*Cette liste n'est pas exhaustive*

## Les sources : Etat Civil et Registres Paroissiaux

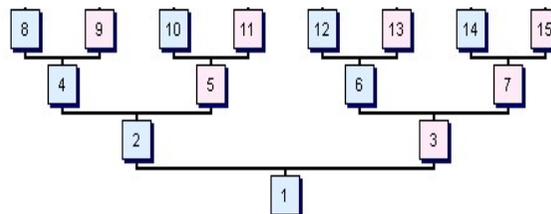
**ETAPE 3** - Les actes d'état civil sont établis et conservés par les mairies. (*L'état civil a été créé par un décret du 20 septembre 1792*).

La consultation de ces registres aux **Archives communales** ou **départementales** (les AD), vous permettra de trouver :

- avec les **actes de naissance**, des renseignements sur les parents et des informations marginales sur les dates et lieux de mariage, de décès, le nom du conjoint, ...
- avec les **actes de mariage**, les noms et prénoms des époux, situation, profession, idem pour les parents des époux, ...
- avec les **actes de décès**, l'âge et la profession du défunt, le lieu du décès, des informations sur ses parents, ...  
ainsi que
- les tables alphabétiques de successions,
- les recensements de population,
- les minutes et répertoires des notaires,
- avant 1792, les sources principales sont les **Registres paroissiaux**.

### Attention à la loi :

Tous les actes d'état civil ne sont pas immédiatement consultables



## Où continuer ses recherches généalogiques

- **Archives nationales**,
- Archives nationales d'outre-mer (ANOM)
- sites spécialisés : Geneanet, Filae, ...
- Mémoire des Hommes (soldats morts dans les conflits), Grand mémorial,
- Assistance publique hôpitaux de Paris,
- les listes électorales,
- l'entraide entre généalogistes,
- les associations généalogiques, comme le Cercle Généalogique de Maisons-Alfort,
- Gallica, GénéaBank, Familysearch, ...

## Comment classer vos ancêtres

La méthode de classement la plus simple est celle dite de «*Sosa Stradonitz*». Elle consiste à attribuer à chaque ancêtre un numéro.

- le N°1 est la personne (un homme ou une femme) dont on établit la généalogie.
- le N°2 le père,
- le N°3 la mère,
- le N°4 le grand-père paternel,
- le N°5 la grand-mère paternelle,
- le N°6 le grand-père maternel,
- le N°7 la grand-mère maternelle

Les hommes portent toujours un numéro pair, les femmes un numéro impair. Le numéro de la femme est égal à celui de son mari plus un. Chaque homme a un numéro double de celui de son enfant, soit un numéro pair et chaque femme un numéro double de celui de son enfant plus un, soit un numéro impair.